

**Groupe de travail "SURVEILLANCE" du 8 novembre 2017**

**DÉCLARATION PRÉALABLE CFDT**

Monsieur le Président / Madame la Présidente,

Vous répondez ce jour à une demande expresse de la CFDT Douane et d'autres organisations syndicales concernant la tenue de ce groupe de travail, et nous vous en remercions.

L'an dernier, nous vous questionnions sur l'état de santé d'une branche bien affaiblie après des années de restructurations.

Il est évident que l'horizon s'est éclairci avec l'arrivée de nouveaux effectifs, l'annonce de nouvelles créations d'emplois, des budgets en hausse et une ambition certaine en matière d'investissements. Nous y reviendrons tout au long de ce groupe de travail dédié aux moyens de la surveillance.

Toutefois ces efforts ne répareront pas les trous de la passoire créée par 20 ans de politiques insensées. Par ailleurs, à ce jour, des brigades sont toujours en train d'être fermées, ce qui implique pour les collègues concernés des mutations géographiques parfois lointaines. En outre, des projets innovants avancent à faible allure et les dotations en matériel adaptés prennent du retard, même si nous sommes conscients des difficultés d'exécution de marchés publics communs avec d'autres administrations.

Nous sommes aussi préoccupés par les problèmes récurrents rencontrés dans la formation initiale dont le contenu et la qualité semblent avoir diminué, ce dans un contexte de polémique sur les frais de scolarité qui ne fait qu'aggraver les choses.

Mais le point qui nous paraît le plus sensible est celui de la modification des BOD sur la sécurité âgés maintenant de 15 ans, lesquels sont maintenant contredits par un amilage de lois, arrêtés, notes diverses ou fiches reflexes. L'administration et notre pouvoir politique mettent sans cesse en avant la sécurité des agents, il serait logique de réécrire rapidement ce qui sert de socle pédagogique et juridique à ce principe.

A titre d'exemple, on y retrouve une seule fois les termes de "TERRORISME" ou "TERRORISTE"... C'est à coup sûr un peu court pour une instruction censée définir les différentes règles applicables en matière de sécurité préventive, active et au poste à titre général...

Même si cette instance est consacrée aux moyens de la Surveillance, la CFDT Douane exige toujours l'ouverture de négociations sur la revalorisation des heures pénibles et l'indemnité de risque. La pénibilité doit faire l'objet d'une véritable reconnaissance.